

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE

délibération : 2020_8_12	L'an deux mille vingt, le mardi 08 septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 15	Date de convocation du : 31 Août 2020
Présents : 13	Présents : Monsieur LIOT Gérard, Madame COUSSAUD Béatrice, Monsieur CHAMBRE Damien, Madame AUPY JOCELYNE, Madame BIZE AURELIE, Madame DUPUY MARINE, Madame KERJEAN MADELEINE, Monsieur LAMACHE CHRISTOPHE, Monsieur LEDIRAISSON GUILLAUME, Monsieur LEGRAND XAVIER, Monsieur LEHEMBRE PIERRE-YVES, Madame LIOT REGINE, Monsieur VIGIER VALERIAN
Votants : 14	
Objet : Lancement du projet de l'aménagement de la Traverse de Vadalle	
	Pouvoirs : Madame ELMOZNINO PEGGY a donné pouvoir à Monsieur LEDIRAISSON GUILLAUME
	Absent(s) : Monsieur BIRONNEAU CYRIL, Madame ELMOZNINO PEGGY
	Excusé(s) :
	Secrétaire de Séance : Madame MADELEINE KERJEAN

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que suite à la note pré-opérationnelle de l'ATD16, il propose de retenir pour la Traverse de Vadalle :

Montant du projet :

Le montant des travaux envisagé est de l'ordre de 500 000 € HT, hors travaux des venelles et hors couche de roulement. Il se décompose comme suit :

Aménagement de l'entrée Ouest RD15 : 290 000 € HT,
Aménagement de l'entrée Est RD15 : 210 000 HT.

Pour mémoire Aménagement des venelles : 42 000 € HT.

Le montant des études retenu est de l'ordre de 25 000 € HT hors suivi des travaux de la phase 2.

Périmètre du projet :

Aménagement de l'entrée Ouest RD15
Aménagement de l'entrée Est RD15
Aménagement des venelles.

Le plan en PJ précise le périmètre.

Découpage des phases :

Les travaux seront découpés en deux phases et chacune en plusieurs sous phases.

Phase 1 : RD15

Sous phase 1 : Partie OUEST
Sous phase 2 : partie EST

Phase 2 : Venelles

Les sous phases relatives aux venelles seront définies ultérieurement.

- Dépôt de demande de subvention (amende de police) : septembre 2020 **phase 1 sous phase** Partie Ouest
- Lancement de la consultation de Maîtrise d'œuvre : Juillet 2020 ;
- Début des études de maîtrise d'œuvre : Août 2020 ;
- Validation de l'Avant Projet : octobre 2020,

- Validation du Comité d'effacement des réseaux Novembre 2020,
- Dépôt des demandes de subventions DETR et DSIL Décembre 2020, pour la **phase 1**
- Lancement des travaux d'effacement des réseaux Février 2021,
- Dépôt de demande de subvention (amende de police) : Mars 2021 **phase 1 sous phase** Partie Est
- Lancement de la consultation des entreprises : Juin 2021,
- Septembre / Octobre 2021 démarrage des travaux, durée 4 mois.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de retenir les éléments énoncés ci-dessus de la note pré-opérationnelle de l'ATD16,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet;

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.
En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 08/09/2020, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jours que ci-dessus.
Au registre sur les signatures pour copies conformes,
Le Maire,
Gérard Liot